



**DÉLIBÉRATION N°2015-06-05-15.1
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 5 juin 2015

**POINT 15.1 : APPROBATION D'UN REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE PRIX PRESENTE
PAR L'UFR DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET BIOLOGIQUES**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 26 voix pour, le règlement d'attribution d'un prix, dans le cadre de la Journée Recherche de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

À Nantes, le 5 juin 2015

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX



UNIVERSITÉ DE NANTES



UFR
des Sciences
Pharmaceutiques
et Biologiques

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DE GESTION
DE L'U.F.R. DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET BIOLOGIQUES
DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2014 SIÉGEANT EN FORMATION PLÉNIÈRE

6 – RECHERCHE

↳ Règlement d'attribution du prix Poster

Mme Le Doyen présente le règlement proposé pour l'attribution du prix Poster, délivré à l'occasion de la Journée Recherche annuelle de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (*règlement en pièce jointe*).

Le Conseil de Gestion approuve à l'unanimité le règlement d'attribution du prix Poster proposé.

A Nantes, le 12 décembre 2014

La Directrice
de l'UFR des Sciences
Pharmaceutiques et Biologiques

Mme Le Doyen *Virginie* FERRÉ





UNIVERSITÉ DE NANTES
UFR DE SCIENCES PHARMACEUTIQUES
ET BIOLOGIQUES

N/REF : VF/MD 14 n°201
Affaire suivie par Murielle DUPONT

Règlement pour l'attribution du « Prix Poster » à l'occasion de la Journée Recherche de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologique

Article 1 :

Un « prix poster » est attribué lors de la Journée Recherche qui se tient chaque année à la Faculté de Pharmacie.

Le prix est offert par l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques.

Article 2 :

Le « prix poster », d'un montant de 75 euros (soixante-quinze euros), concerne les étudiants en stage initiation recherche « SIR » (année universitaire N-1) qui auront proposé un poster.

Les posters seront exposés durant la Journée Recherche.

Article 3 :

Le « prix poster » sera attribué par un jury composé de personnel enseignant, de personnel BIATSS et doctorant. Il se réunira et délibérera à l'issue de l'exposition publique des posters.

Le « prix poster » sera remis, par le Vice-Doyen à la Recherche et à la Valorisation, à l'occasion de la clôture de la Journée Recherche de la Faculté de Pharmacie.

Fait à Nantes, le 3 décembre 2014.

Le Directeur de l'UFR des Sciences
Pharmaceutiques et Biologiques


Madame le Professeur Virginie FERRÉ



9 rue Bias
BP 53508 • 44035 Nantes Cedex 1
Tél. 02 53 48 41 19 • Fax 02 53 48 43 59
decanat.pharmacie@univ-nantes.fr